



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 septembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 septembre 2006

**Adhésion à l'association 'Club des Villes Cyclables' au titre de
l'année 2006**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoint :

Mme Jeanine BIMES

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006

DELIBERATION D20060383

Communication

**Adhésion à l'association 'Club des Villes Cyclables' au titre de
l'année 2006**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort souhaite renouveler son adhésion en 2006 à l'Association CLUB DES VILLES CYCLABLES, dont le siège est à Paris, afin de renforcer son partenariat.

Cette Association a pour objet de créer une dynamique entre les villes françaises et d'Europe afin d'agir pour faciliter, sécuriser et développer la circulation des cyclistes, notamment en milieu urbain.

Elle mène toutes actions favorables à ce mode de transport.

Ses activités devront permettre d'intensifier tous les efforts accomplis par les collectivités territoriales ou d'autres organismes et associations en faveur de la promotion de ce mode de transport.

La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale de l'association. Le montant pour l'année 2006 s'élève à 946,56 € pour la ville de Niort.

Les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle seront prévus, chaque année, au budget de l'exercice en cours, budget 011 chapitre 0200 article 6281.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Niort à l'Association CLUB DES VILLES CYCLABLES pour un montant pour l'année 2006 s'élevant à 946,56 € pour la ville de Niort.
- Approuver les statuts de l'association.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser la cotisation pour l'année 2006.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à représenter la Ville de Niort dans les différentes instances de cette structure.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Jeanine BIMES

[Ordre du jour](#)